Devenir adhérent·es du Centre d’art citoyen de l’ancien monastère de Sainte-Énimie

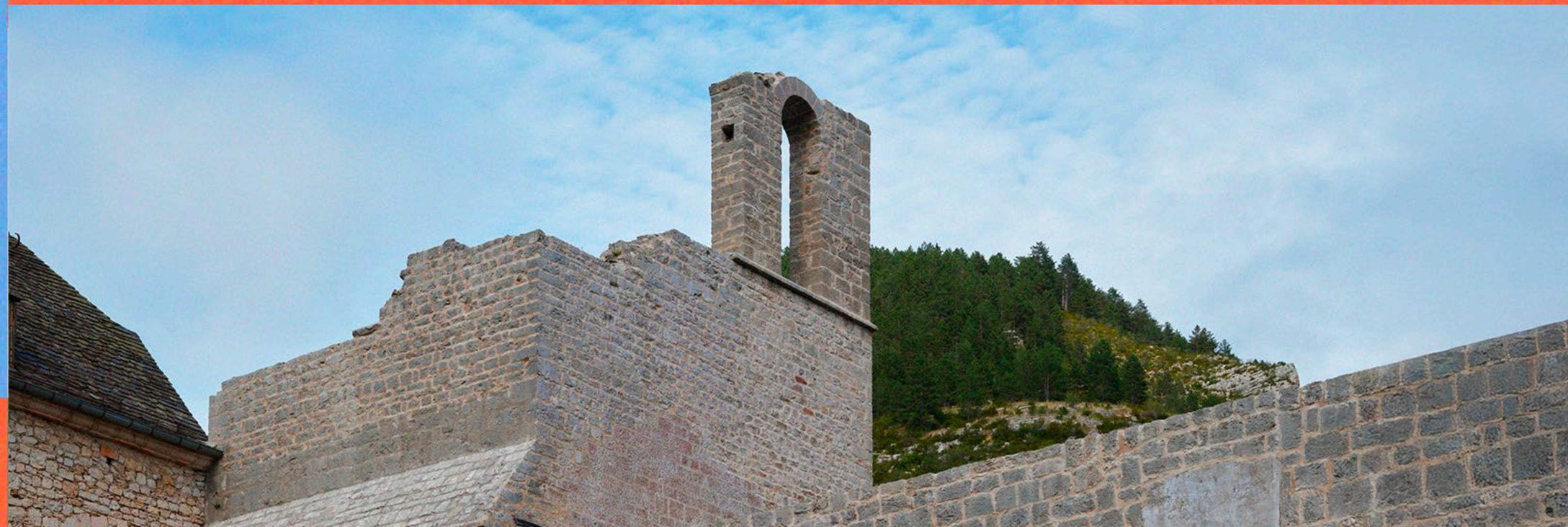

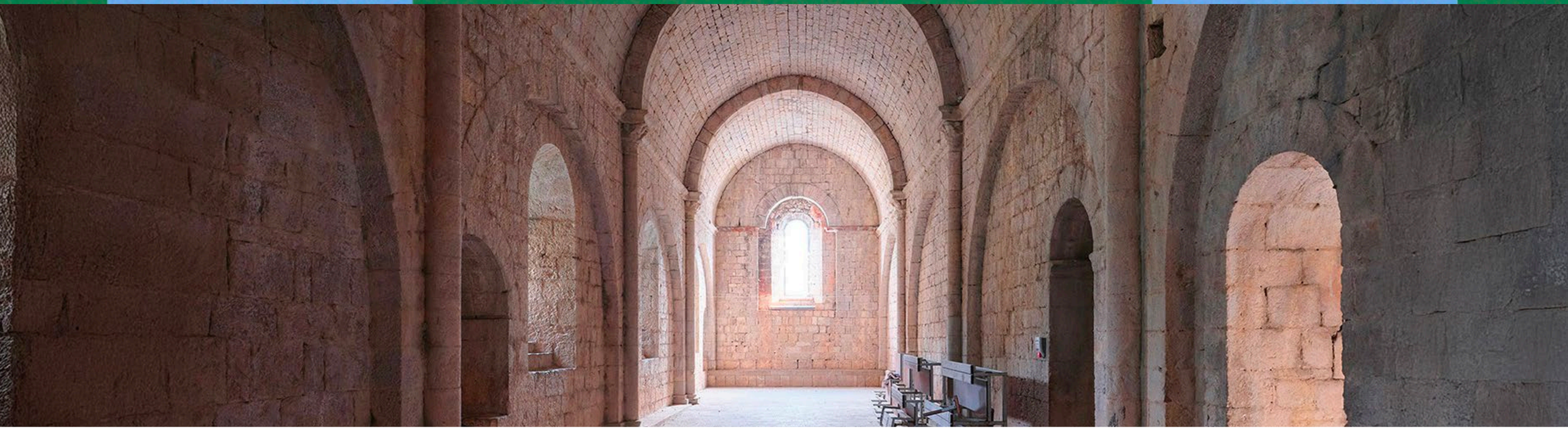

Quoi ?

À Sainte-Énimie, village de la commune des Gorges du Tarn Causses situé en Lozère, se trouve un ancien monastère bénédictin inoccupé. En 2024, la mairie décide de réhabiliter ce lieu patrimonial en choisissant d'implanter un projet culturel dont le centre d'art citoyen est l'entité principale.

Qu’est-ce qu’un centre d’art ?

C’est une structure associative (loi 1901) dont les activités permettent de :

- ↘ Créer des œuvres
- ↘ Participer à des actions culturelles
- ↘ Organiser des résidences d’artistes
- ↘ Présenter des pratiques artistiques de notre temps sous forme d’expositions ou d’événements.

Le centre d’art est qualifié de «citoyen» car :

↘ Sa gouvernance est animée par des citoyen•nes issu•es du territoire ainsi que par des personnes qualifiées du monde culturel, toutes et tous membres du conseil d’administration de l’association

↘ Il permet de réunir et d’accueillir des projets proposés par des personnes, associations, structures locales

↘ Sa programmation culturelle est pensée avec et pour les habitante•s

Quand ?

↘ 2024	Appel à manifestation d'intérêt lancé par la mairie pour l'occupation et la gestion de l'ancien monastère
↘ 2025	Sélection du projet de centre d'art citoyen et début de sa structuration
↘ 2026	Première programmation hors les murs (été), début de la première phrase de travaux (hiver 26/27)
↘ 2027	Deuxième phase de travaux suivie de l'inauguration !

Qui ?

Pour participer à la vie du centre d'art citoyen, rien de plus simple !
Il vous suffit d'adhérer en cliquant sur ce lien

En adhérant, vous devenez membre du comité citoyen et participez activement au développement de l'association, à la vie artistique du lieu tout en prenant part aux temps forts du projet (année 2026) :

- ↘ Visite commentée du chantier
- ↘ Rencontre avec les artistes de la programmation
- ↘ Invitation au banquet d'ouverture de saison
- ↘ Visite commentée des expositions
- ↘ Sélection de l'auteur·e en résidence

Comment ?

↘ L'association du centre d'art citoyen est régie par un bureau de 3 citoyen·nes élu·es pour 3 ans, désigné·es lors de l'assemblée constituante :

Sophie Cossin, *présidente* | **Philippe Dabin,** *secrétaire* | **Laure Castel,** *trésorière*

↘ Le conseil d'administration, composé de :

5 à 11 Membres { *Incluant les 3 membres du bureau* }

Sa mission :
Le suivi budgétaire, la validation des choix de la direction du centre d'art citoyen et l'approbation des décisions liées à la vie de l'association.

↘ Seront élu•es :

2 à 8 Membres à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2026.

Vous souhaitez l'intégrer ?

Présentez-vous lors de la première assemblée générale ! Et n'hésitez pas à nous le faire savoir.

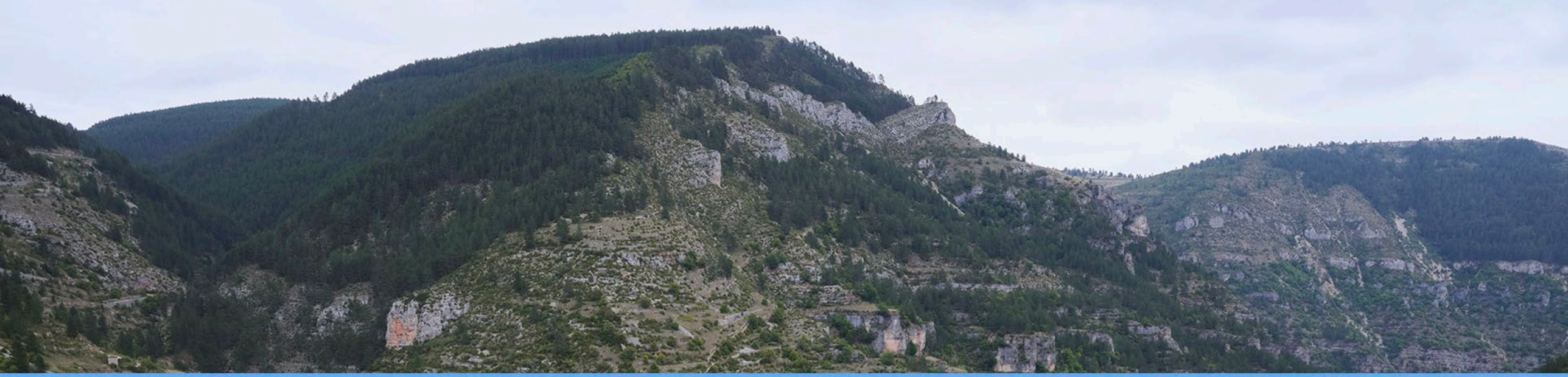

Vous souhaitez verser une somme significative,
confier un bien, rendre service à l'association ?

Devenez membre bienfaiteur et profitez
d'une immersion culturelle en Lozère imaginée par l'équipe.

Nous appeler ?
Nous écrire ?
Nous rendre visite ?

centredartcitoyen@gmail.com